Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

4me séance ordinaire, le mardi 23 mars 1909, à 8 1/4 heures du soir, au Cercle de Beau-Séjour.

Présidence : M. G. Epitaux, architecte, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Maurice Press, ingénieur, est proclamé membre de la Société.

Les candidats suivants sont présentés :

MM. Otto Schmid, Charles Taillens, Michel Polak, René Bonnard, Jean Picot, architectes ; Léon Delacoste et Armand Freymond, ingénieurs.

Communications du Comité : Lecture est donnée d'une lettre d'un membre de notre Société qui proteste contre le dépôt de garantie de Fr. 20 exigé pour la réception du programme du concours ouvert pour la transformation des bâtiments de l'Ecole Polytechnique à Zurich.

M. le Président ouvre la discussion sur ce sujet.

L'assemblée décide de demander au Comité central d'intervenir auprès du Département fédéral de l'Interieur afin que ce programme soit distribué gratuitement aux intéressés ou tout au moins que le dépôt de garantie de Fr. 20 soit restitué à ceux qui le retourneront dans les huit jours après sa réception.

M. le Président communique ensuite une lettre de la Société zurichoise des ingénieurs et architectes qui prend de nouveau position dans la question de la coupure de Diepoldsau. Elle invite notre section à bien vouloir mettre cette importante question en discussion au sein de notre Société et éventuellement à adopter la résolution suivante :

« La Société zurichoise des ingénieurs et architectes, après avoir pris à nouveau connaissance de l'état de la question de la coupure de Diepoldsau telle qu'elle résulte des négociations poursuivies par le Conseil fédéral avec le gouvernement autrichien, exprime ses plus vifs regrets de ce que notre plus haute autorité n'ait pas été mieux inspirée dans les tractations relatives à cette affaire. Elle déplore le dépôt de la note du 27 novembre 1906, par laquelle le Conseil fédéral renonçait librement à la faculté que lui laissait le traité international de 1892, de recourir à une expertise internationale ; elle regrette particulièrement l'abandon de la solution proposée par les ingénieurs suisses les plus compétents en la matière consistant à exécuter, préalablement à la coupure de Diepoldsau, la mise au profil normal de la section intéressée du cours du Rhin.

« En procédant ainsi on aurait pu, d'une part, réaliser une économie sensible dans les dépenses, et, d'autre part, diminuer dans une forte proportion les dangers résultant pour les populations riveraines de part et d'autre du fleuve de l'exécution immédiate du projet de coupure.

« En considération précisément des risques auxquels la vie et les biens de ces populations sont exposés, la Société zurichoise des ingénieurs et architectes considère qu'il est absolument inadmissible, comme le fait le Conseil fédéral dans son message du 20 octobre 1908, de fixer la dépense pour ces travaux à une certaine somme, laquelle est du reste notoirement insuffisante et inférieure à la réalité, d'après les estimations d'experts suisses très au courant de la situation et du Gouvernement st-gallois lui-même.

« Il serait plutôt du devoir de la Confédération, vis-à-vis des régions intéressées, d'exiger de la direction suisse de l'entreprise qu'elle ne se laissera guider, dans l'élaboration du projet définitif et dans l'exécution des travaux, que par des considérations d'ordre technique propres à assurer aux ouvrages la plus grande sécurité, et qu'elle ne se préoccupe en aucune façon des frais supplémentaires qui pourraient résulter pour les pays contractants d'une telle ligne de conduite.

« Elle met sa confiance dans la clairvoyance de l'assemblée fédérale pour obtenir la consécration éclatante de ce principe, et pour assurer la subordination de l'octroi des crédits demandés à la double condition suivante :

1° que ce principe soit accepté par le gouvernement autrichien *avant* le commencement des travaux.

2° que l'Autriche se déclare solidaire de notre pays pour toutes les suites résultant de catastrophes éventuelles qui pourraient se produire si ces travaux s'exécutaient dans les conditions prévues par le message du Conseil fédéral ».

M. Develey, ingénieur en chef, chargé par le Comité de rapporter sur cette question, expose avec clarté et grande compétence les nombreux projets de régularisation du Rhin supérieur. Les deux derniers projets qui nous intéressent spécialement sont celui de feu M. l'ingénieur en chef Wey, projet devisé à 22 millions, et celui de la Commission internationale, devisé à 18.1 millions. C'est ce dernier projet qui a été accepté par le Conseil fédéral et qui doit servir à l'exécution.

Après une discussion animée, l'assemblée décide de se rallier à la proposition zurichoise sous la réserve suivante : « le montant des dépenses d'exécution sera limité au chiffre du devis annexé au projet Wey 1906, et les travaux s'exécuteront conformément au dit projet ».

La séance se termine par une intéressante causerie de M. Verrey, architecte, sur la façon de construire à New-York.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

Etaient présents : une vingtaine de membres.

Société fribourgeoise des ingénieurs et architectes.

Séance du 19 février 1909.

Présidence de M. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Liquidation des affaires administratives.

M. Broillet, architecte, donne une intéressante communication sur l'exposition de Munich. Il parle, en premier lieu, de la ville qu'il n'a pas revue depuis quelques années et qu'il a trouvée bien changée, par suite de son développement extraordinaire. Après avoir parlé des principaux monuments de Munich, il donne une description intéressante et détaillée de l'exposition.

Durant son exposé, il fait circuler une quantité de cartes illustrées, albums et photographies, se rapportant à Munich et à son exposition.

Cette exposition est une des plus belles et des plus intéressantes qu'il ait vues. Elle donne une idée complète des progrès immenses réalisés dans toutes les branches : beaux-arts, arts industriels, sciences, etc.

M. Broillet rappelle, à ce sujet, l'article paru dans la *Gazette de Lausanne*, 5 septembre 1908, qui donne une description intéressante de cette exposition.

Lausanne. — Imprimerie H. Vallotton & Toso, Louve, 8.